

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/472/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
 Vu le Code de la Route,
 Vu le Code de la Voirie Routière,
 Vu l'organisation des Journées du Patrimoine 2025.
 Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police,
 afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Samedi 20 septembre 2025 de 14h00 à 18h00 et
Dimanche 21 septembre 2025 de 10h00 à 18h00, Un feu tricolore par alternat sera
 mis en place pour accéder à la Chapelle Saint-Laurent O'Toole par le Chemin de Saint-
 Laurent des pèlerinages.

Article 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux
 et d'une signalisation réglementaire.

Article 5: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la
 Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le
 concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le quatre septembre deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
 Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
 Tél : 02.35.86.44.00
 Mail : news@ville-eu.fr

